

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération N° 11-04-2024 / N°57

Etaient présents les membres en exercice : 94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Arnaud Ricq

Titre de la délibération : Inventaire comptable et règles d'amortissement - plan des comptes M57 - modification et complément de la délibération n°186 du 1 décembre 2022

Vu l'article L2321-1 du CGCT qui énonce que la dotation aux amortissements des immobilisations est une dépense obligatoire pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants.

Vu l'article R2321-1 du même code qui énonce que les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget, à l'exception toutefois :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme mentionnés à l'article [L. 132-15](#) qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;
- des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 1^{er} décembre 2022 n°01/12/2022-n°186, le conseil communautaire a approuvé l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et les budgets annexes (hormis les Budgets assainissement collectif et non collectif soumis au référentiel budgétaire et comptable de la M49).

Par ailleurs, il est rappelé que par délibération n° 186 du 1er décembre 2022, il a été approuvé le principe du calcul de l'amortissement au prorata temporis avec un aménagement à ce principe proposé pour les catégories de biens suivants :

Biens de faible valeur (coût unitaire inférieur à 500€ TTC)

Cette règle demeure inchangée, de même que les règles de gestion ci-dessous, applicables à tous les budgets, qu'ils relèvent de l'instruction comptable M57 ou M4 :

- les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût historique, c'est-à-dire la valeur d'acquisition non actualisée,
 - le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire,
 - les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à 500€ TTC et qui revêtent un caractère de durabilité sont imputés en investissement et amortis en une année,
 - la sortie d'un bien s'effectue selon la méthode du coût moyen pondéré pour les biens acquis par lot.
- Les amortissements en cours se poursuivront selon les modalités prévues par la délibération n°186 du 1 décembre 2022

Monsieur le Vice-Président propose de modifier la délibération n°186 du 1/12/2022 qui fixe la durée d'amortissement par catégorie de biens ou par biens en intégrant les articles comptables d'immobilisation et en complétant et modifiant la délibération n°186 du 1/12/2022 de la façon suivante :

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

202 - Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme

Nature	Catégorie	Durée
202	Frais liés aux documents d'urbanisme	10 ans

203 - Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion

Nature	Catégorie	Durée
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans

204 - Subventions d'équipement versées

2041 - Subventions d'équipement aux organismes publics

*20414 - Communes**204141 - Communes membres du GFP*

Nature	Catégorie	Durée
2041411	Subv.d'équipement versées aux Communes membres du GFP- Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041412	Subv. d'équipement versées aux Communes membres du GFP- Bâtiments et installations	30 ans
2041413	Subv. d'équipement versées aux Communes membres du GFP- Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans

*204153 - EPL et services rattachés**2041533 - A caractère administratif*

Nature	Catégorie	Durée
20415331	Subv. d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère administratif - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
20415332	Subv. d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère administratif - Bâtiments et installations	30 ans
20415333	Subv. d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère administratif - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans

2041534 - A caractère industriel et commercial

Nature	Catégorie	Durée
20415331	Subv. d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère industriel et commercial - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
20415332	Subv. d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère industriel et commercial - Bâtiments et installations	30 ans
20415333	Subv. d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère industriel et commercial - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans

204158 - Autres groupements et collectivités à statut particulier

Nature	Catégorie	Durée
2041581	Subv. d'équipement versées aux autres groupements et collectivités à statut particulier - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041582	Subv. d'équipement versées aux autres groupements et collectivités à statut particulier - Bâtiments et installations	30 ans
2041583	Subv. d'équipement versées aux autres groupements et collectivités à statut particulier - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans

*20417 - Organismes de transport**204178 - Autres organismes de transport*

Nature	Catégorie	Durée
2041781	Subv. d'équipement versées aux autres organismes de transport - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041782	Subv. d'équipement versées aux autres organismes de transport - Bâtiments et installations	30 ans
2041783	Subv. d'équipement versées aux autres organismes de transport - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans

20418 - Organismes publics divers

Nature	Catégorie	Durée
204181	Subv. d'équipement versées aux organismes publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204182	Subv. d'équipement versées aux organismes publics divers - Bâtiments et installations	30 ans
204183	Subv. d'équipement versées aux organismes publics divers - Projets	40 ans

d'infrastructures d'intérêt national

2042 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

Nature	Catégorie	Durée
20421	Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
20422	Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	30 ans
20423	Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans

2046 - Attributions de compensation d'investissement

Nature	Catégorie	Durée
2046	Attributions de compensation d'investissement	5 ans

205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et Valeurs

Nature	Catégorie	Durée
2051	Droits d'usage certificats	2 ans
2051	Logiciels de bureautique	2 ans
2051	Applications informatiques	5 ans

208 - Autres immobilisations incorporelles

Nature	Catégorie	Durée
2087	Immobilisations incorporelles reçues dans cadre d'une mise à disposition	10 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	10 ans

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

212 - Agencements et aménagements de terrains

Nature	Catégorie	Durée
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans

213 - Constructions

2132 - Bâtiments privés

Nature	Catégorie	Durée
--------	-----------	-------

21321	Immeubles de rapport	25 ans
21328	Autres bâtiments privés	30 ans

2135 - Installations générales, agencements et aménagements des constructions

Nature	Catégorie	Durée
21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics	20 ans
21358	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privés	20 ans

2138 – Autres constructions

Nature	Catégorie	Durée
2138	Bâtiments légers/abri	15 ans

214 - Constructions sur sol d'autrui

Nature	Catégorie	Durée
2142	Constructions sur sol d'autrui - immeubles de rapport	Durée du bail
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	15 ans

215 - Installations, matériel et outillage techniques

2152 – Installations de voirie

Nature	Catégorie	Durée
2152	Installations de voirie	30 ans

2153 - Réseaux divers

Nature	Catégorie	Durée
21533	Infrastructures de câblage bâtiments	15 ans
21534	Réseau Eclairage public	30 ans
21538	Réseau Vidéoprotection	30 ans
21538	Autres réseaux	15 ans

2157 - Matériel et outillage technique

21578 - Autre matériel technique

Nature	Catégorie	Durée
21578	Petit matériel électroportatif	5 ans
21578	Gros matériel et machine	10 ans

2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques

Nature	Catégorie	Durée
2158	Outillage et installations	5 ans
2158	Compresseurs	20 ans

217 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition

Nature	Catégorie	Durée
21721	Plantations d'arbres et d'arbustes sur terrains reçus au titre d'une mise à disposition	15 ans
21728	Autres agencements et aménagements de terrains reçus au titre d'une mise à disposition	15 ans
217321	Immeubles de rapport reçus au titre d'une mise à disposition	30 ans
217328	Autres bâtiments privés reçus au titre d'une mise à disposition	30 ans
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions reçus au titre d'une mise à disposition	15 ans
21742	Constructions sur sol d'autrui - immeubles de rapport reçus au titre d'une mise à disposition	Durée du bail
21745	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements des constructions reçus au titre d'une mise à disposition	15 ans
217533	Infrastructures de câblage bâtiments reçus au titre d'une mise à disposition	15 ans
217534	Réseau Eclairage public reçu au titre d'une mise à disposition	30 ans
217538	Réseau Vidéoprotection reçu au titre d'une mise à disposition	30 ans
217538	Autres réseaux reçus au titre d'une mise à disposition	15 ans

218 - Autres immobilisations corporelles**2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers**

Nature	Catégorie	Durée
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans

2182 - Matériel de transport

Nature	Catégorie	Durée
21828	petits utilitaires	7 ans
21828	Gros utilitaires- camion et véhicules industriels	10 ans
21828	vélos	7 ans
21828	Engins	10 ans
21828	Autres matériels de transport	10 ans

2183 - Matériel informatique

21838 - Autre matériel informatique

Nature	Catégorie	Durée
21838	Tablettes	2 ans
21838	Autres matériels informatiques	4 ans
21838	infrastructures	10 ans

2184 - Matériel de bureau et mobilier

21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers

Nature	Catégorie	Durée
21848	Mobilier urbain	15 ans
21848	Mobilier et matériel de bureau	15 ans
21848	Coffres forts ou armoires fortes	30 ans
21848	Autres mobiliers	15 ans

2185 - Matériel de téléphonie

Nature	Catégorie	Durée
2185	Ordiphones et matériel de téléphonie	2 ans

2188 - Autres immobilisations corporelles

Nature	Catégorie	Durée
2188	Jeux extérieurs	10 ans
2188	Matériel sportif	5 ans
2188	Jeux d'enfants et matériel pédagogique	5 ans
2188	Décors de théâtre	5 ans
2188	Instruments de musique à vent	5 ans
2188	Pianos	25 ans
2188	Autres instruments de musique	10 ans

2188	Matériel audiovisuel	5 ans
2188	Electroménager	5 ans
2188	Signalétique et matériel évènementiel	5 ans
2188	Fonds documentaire	8 ans
2188	Autres matériels des tiers lieux	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Monsieur le Vice-Président précise que les autres dispositions de la délibération n°186 du 1/12/2022 demeurent inchangées et continuent à être appliquées

Après échanges, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter ces nouvelles règles d'amortissement à compter du 1^{er} mai 2024

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/04/2024 et publication ou notification du 19/04/2024

